

# PETITION DE SOUTIEN

## AUX HABITANTS DU 2, JEAN-JAQUET

Nous demandons au Conseil d'Etat et au Grand-Conseil ainsi qu'aux Conseils Administratif et Municipal de Genève d'intervenir en notre faveur via leurs représentants au Conseil d'Administration de la **Banque Cantonale de Genève** pour exiger la fin de la spéculation immobilière sur cet immeuble.

Nous rappelons que, suite à une interpellation auprès du Conseil d'Etat concernant les sociétés de portage, Madame Calmy-Rey a répondu :

" En tout état de cause, le Conseil d'Etat ne saurait approuver un usage contraire à la bonne foi ou à ses objectifs concernant le **logement social.** "

Il est évident que les dernières **actions spéculatives** de la BCGe avec l'usage d'une société de portage, concernant cet immeuble, sont contraires à la bonne foi et vont à l'encontre du logement social, donc des intérêts de l'Etat.

Nous demandons qu'une loi interdise à la Banque cantonale genevoise toute forme de spéculation immobilière (comme cela est le cas dans le canton de Fribourg).

La BCGe doit donc assumer la **responsabilité sociale** qu'elle se doit d'avoir en tant que banque cautionnée par l'Etat et dont le capital est majoritairement en mains des collectivités publiques.

Pour se faire, nous demandons qu'elle revende cet immeuble à la CODHA (avant rénovation) à un prix conforme à notre plan financier approuvé par l'Office financier du logement (OCL), ceci afin de permettre aux **habitants occupants et locataires** de rester dans cet immeuble des Pâquis en payant un loyer raisonnable.